

DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

6.1



Commune de CHASTREIX

SCP DESCOEUR F et C
ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Résidence Verlaine, 49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

(annexes sanitaires, plan des réseaux d'assainissement, carrière, liste des SUP)

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal du 4 février 2015

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du 22 mars 2018

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES

MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Table des matières

Eau potable.....	4
Assainissement.....	6
Les déchets ménagers	13
La Carrière.....	14
Liste des Servitudes d'Utilité Publique	25
Le régime forestier.....	27

Eau potable

Plan des réseaux d'eau potable - voir planche 5.2

Gestion

La commune de Chastreix gère le réseau AEP avec ses propres services (régie).

Provenance de l'eau et qualité de l'eau

Unité de Distribution : CHASTREIX

- COURLANDE 1 (GALERIE). Autorisé par arrêté préfectoral du 29/11/2005
- COURLANDE 2 (DRAIN). Autorisé par arrêté préfectoral du 29/11/2005
- Eau non traitée
- LA QUALITE DE L'EAU DOIT ETRE AMELIOREE. En effet l'eau présente ponctuellement des dépassements des limites de qualité en bactériologie.

Unité de Distribution : CHASTREIX SANCY

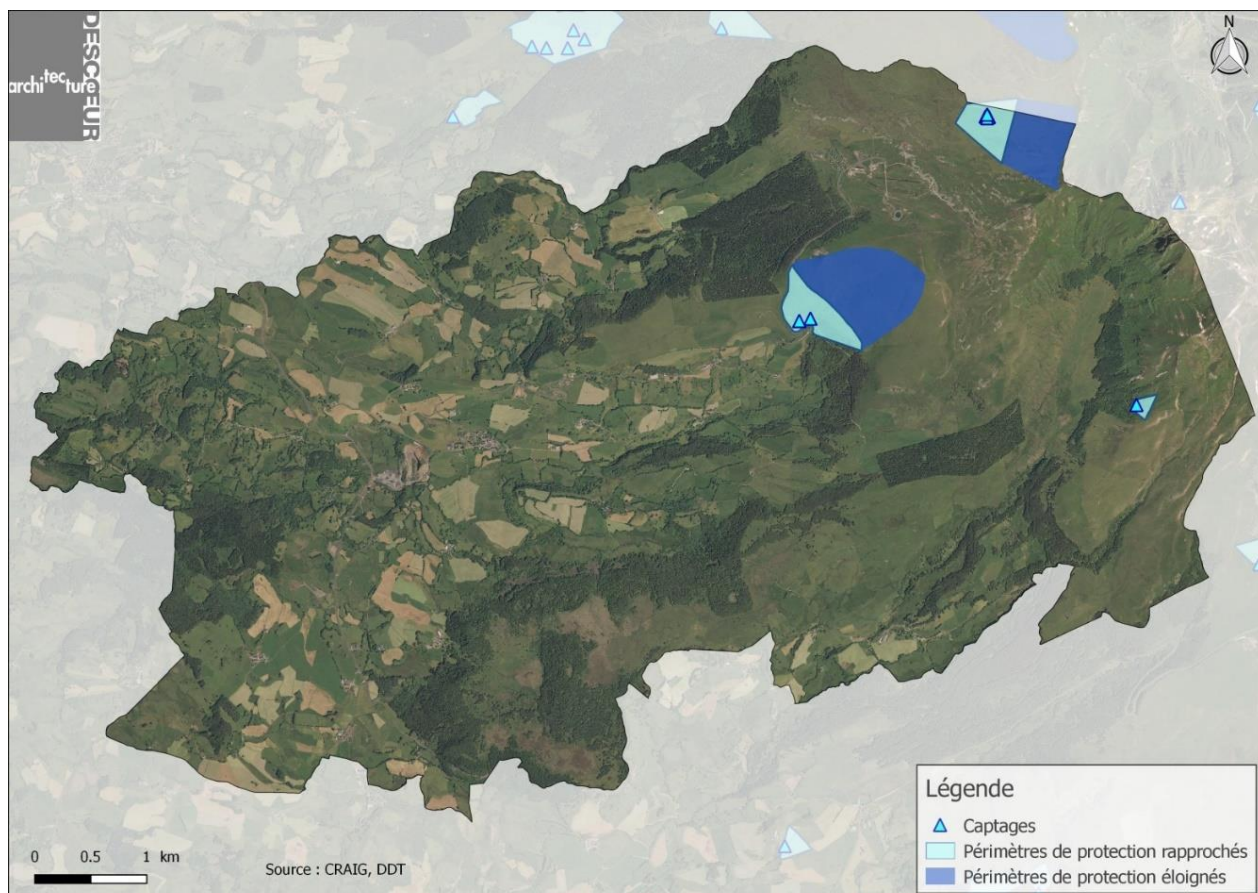
- JARRIGE 1 (DRAIN 1 ET 2). Autorisé par arrêté préfectoral du 29/11/2005
- JARRIGE 2 (DRAIN 3 ET 4). Autorisé par arrêté préfectoral du 30/05/1973
- JARRIGE 3 (DRAIN 5, 6, 7). Autorisé par arrêté préfectoral du 29/11/2005
- JARRIGE 4 (DRAIN 8). Autorisé par arrêté préfectoral du 30/05/1973
- Eau non traitée
- LA QUALITE DE L'EAU DOIT ETRE AMELIOREE. En effet l'eau présente ponctuellement des dépassements des limites de qualité en bactériologie.

Unité de Distribution : MEYNIAL

- LA FONT DE L'AIGUE (MONT. H). Autorisé par arrêté préfectoral du 17/02/1998
- Eau non traitée
- LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.

Il est à noter que les captages Jarrige 2 et 4 doivent être abandonnés (arrêté préfectoral du 29/11/2005). Source : ARS.

Aucun puit privé n'est déclaré sur la commune.



Consommateurs et consommations

Le détail des consommateurs (habitants permanents et saisonniers, cheptel) est présenté dans le tableau suivant (données 2002):

Réseau	Résidents Permanents	Résidents Secondaires / Touristes	Cheptel Desservi (UGB)	Consommation facturée 1999 (m³)	Consommation facturée 2000 (m³)
LE BOURG	270	657 au maximum	1800	43913	41745
STATION DE CHAMBASSE	5	427 au maximum	-	Pas de compteurs	Pas de compteurs
TOTAL	275	1084	1800		-

Ce tableau démontre que les captages de Chastreix peuvent largement subvenir aux besoins des habitants de la commune, même en période de pointe.

Ces calculs sont basés sur un rendement de réseau de 70%. Il est conseillé à la commune de mettre en place d'autres compteurs généraux afin de connaître le rendement exact des réseaux et ainsi pouvoir réduire les fuites.

BILAN RESSOURCE / BESOINS (voir dossier B12)

Nous étudierons l'approche 1 car elle est plus significative pour la station de Chambasse.

Réseau	Débit moyen (m³/j)	Besoins journaliers de pointe (m³/j)	Différence (m³/j)
STATION DE CHAMBASSE	1770	93	1677
LE BOURG	460	327	133

Le calcul est réalisé selon l'approche 1 sur la base d'un rendement de réseau de 70% (voir les détails en annexes)

Pour la période allant de mars 2005 à mars 2006, le volume total d'eau potable facturé sur l'ensemble de la commune est de 42 987 m³ pour un nombre d'abonnés de 325. Les bâtiments publics et les poteaux incendie ne disposent d'aucun compteur (maire, école, gîte étape, WC publics, ateliers municipaux, cimetière, camping communal, station d'épuration).

La distribution

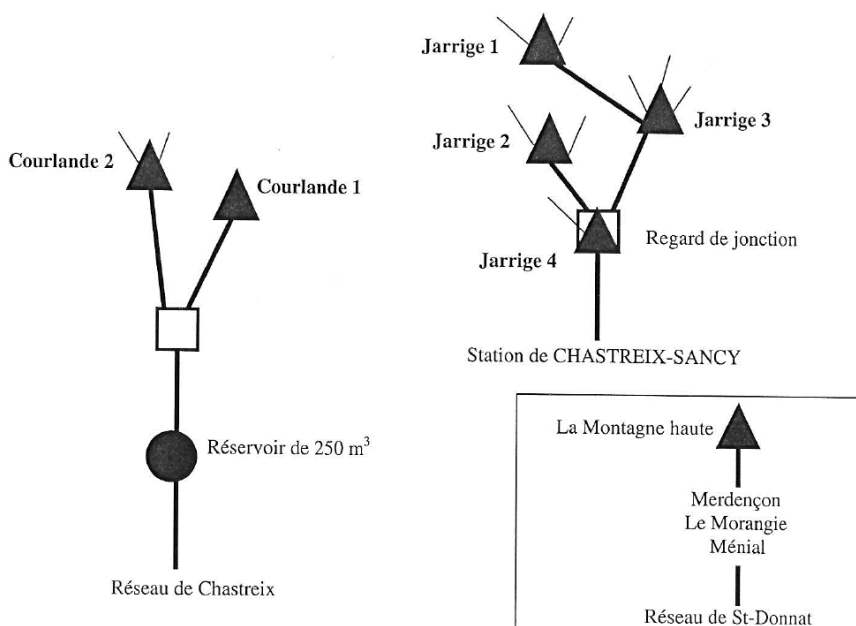
Le fonctionnement du réseau est entièrement de type gravitaire.

La station de Chastreix-Sancy où Chambasse (UD N°098A) est desservie par les captages de JARRIGE 1, 2, 3 et 4. Il n'y a pas de réservoir.

Le bourg et le secteur Est de la commune sont alimentés par les captages de Courlande 1 et 2 (UD N°098B) via un réservoir de 250 m³. Ce réseau alimente pratiquement tous les villages de la commune et le village de la Pluymeyre (commune de Bagnols).

Le réseau communal de Ménial (UD 098C) est alimenté par le captage "de la montagne haute". Il possède un réservoir de 200 m³. Ce captage appartient à la commune de St-Donat et ce réseau dessert une partie de celle-ci ainsi que quelques villages de la commune de Chastreix (Merdençon, La Morangerie et le Ménial). Ce captage a déjà fait l'objet d'une DUP.

SYNOPTIQUE DU RESEAU DE CHASTREIX



Réservoirs

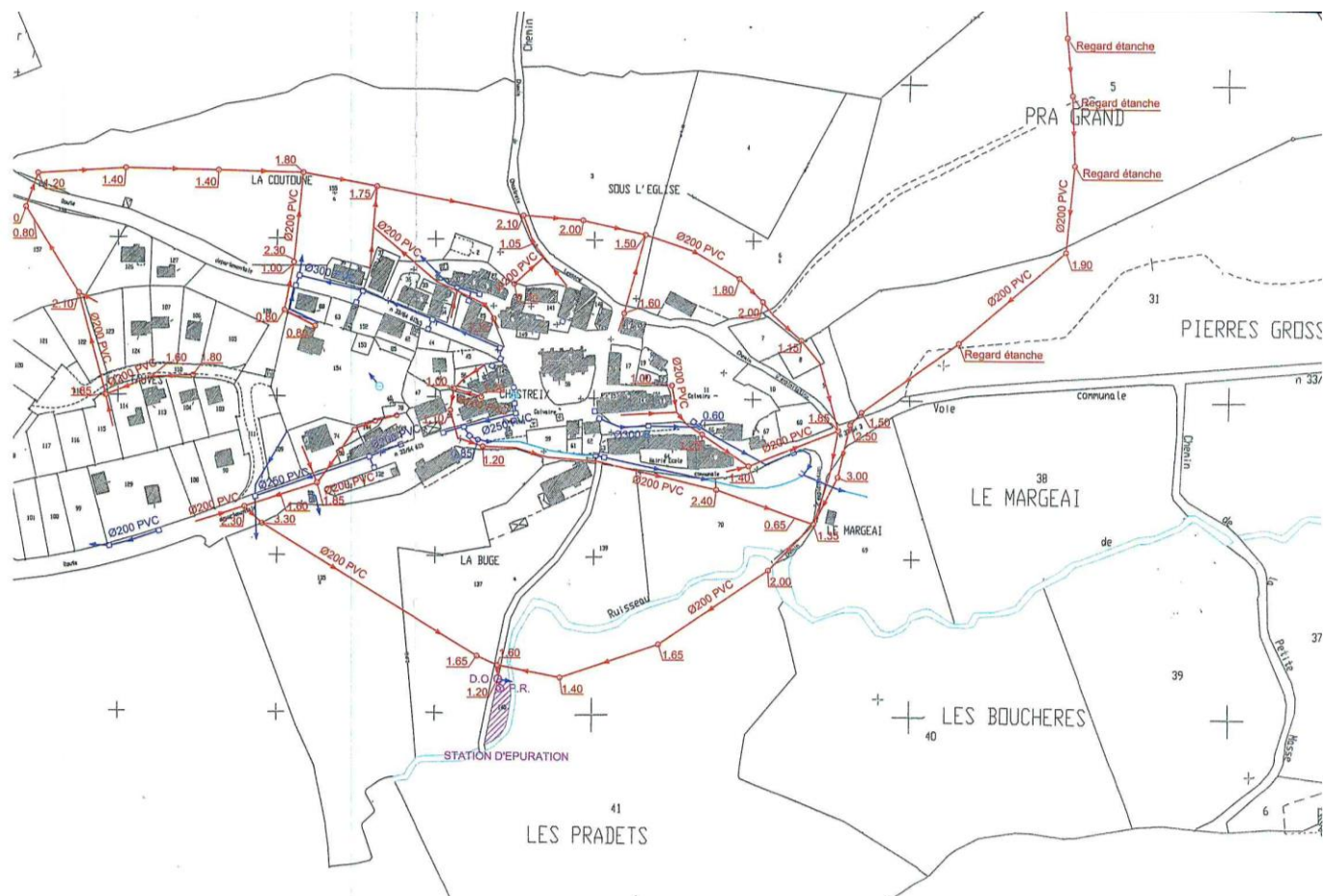
La commune est alimentée par un réservoir situé sur son territoire :

Réservoirs	Côte TN (m)	Capacité de stockage (m³)	Mode de distribution
L'Estive	1250	250	gravitaire

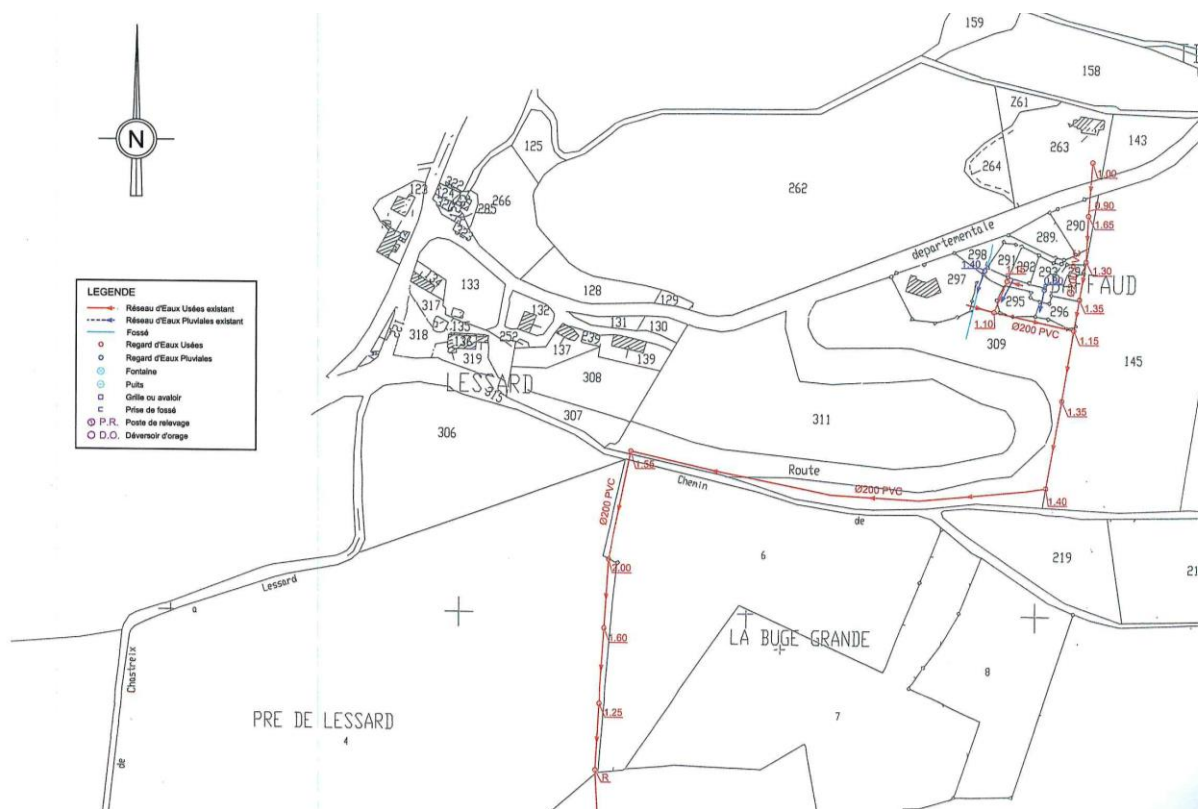
Assainissement

Le réseau d'assainissement est géré par les services de la commune.

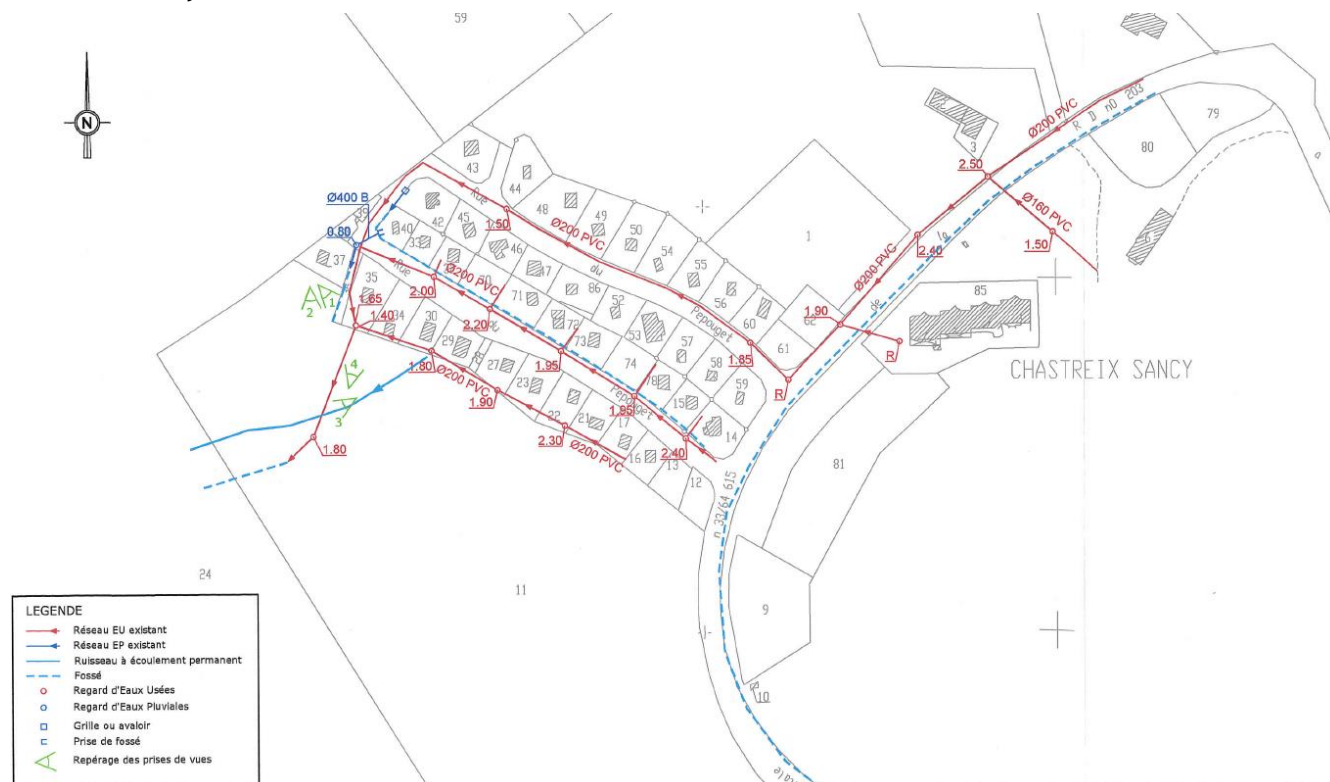
Plan des réseaux sur le Bourg



Plan des réseaux sur Baffaud



Chastreix-Sancy - Plan du réseau



Traitement des effluents

La commune possède deux stations d'épurations :

Ouvrages - 2016

Nom de l'ouvrage	Code Sandre	Capacité nominale Equivalents-Habitants	Commune d'implantation	Filière de traitement	Nom du milieu de rejet (type)
Station d'épuration du Bourg de Chastreix	0563098V001	667		Boue activée moyenne charge	ruisseau la Gagne puis La Burande (Eau douce de surface)
Station d'épuration Station de ski	0563098V003	570		Disques biologiques	(Eau douce de surface)

La station du BOURG de Chastreix

Commune d'implantation :	Chastreix	Date de mise en service de la station :	mars 1987
Capacité constructeur :	667 EH (40 Kg DBO ₅)	Débit nominal (de temps sec) :	175 m ³ /j
Type d'épuration	Boues activées	Exploitant :	CHASTREIX
Maître d'ouvrage :	CHASTREIX	Filières boues :	
Filières eau :		Industries raccordées :	
Type de réseau :		Technicien référent :	Alain COUDERC
Nom du milieu récepteur :			

Rapport de synthèse - année 2013 (Direction des Pôles Techniques du Conseil Départemental).

La Direction des Pôles Techniques est un service du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui regroupe le laboratoire et le SATESE. Ce service réalise des prestations d'analyses et de conseil en Hygiène alimentaire, santé animale et environnement.

Système de collecte

La station est considérée depuis 2007 (Bureau Police de l'Eau, DDT) comme étant une 220 EH ; 48 m³/j (et non 667 EH).

On observe 3 indicateurs d'eaux claires parasites :

- la surcharge hydraulique reçue représente 2 fois (203 %) la charge nominale.

- le rapport des débits traités varie de 1 à 9 ce qui correspond à un taux élevé d'eaux parasites. En effet, la station reçoit, d'après le diagnostic de réseau, 85 % d'eaux parasites (estimation 2013: 90 % d'eaux parasites).
- lors d'un bilan 24h, la charge hydraulique représente 112 % de la capacité nominale et la charge polluante représente 12 % de la capacité nominale soit un rapport des charges de 1 à 9.

Station d'épuration

Equipement :

- Entretien : correct
- Fonctionnement (pannes et durées) : pas de panne

Fonctionnement de la station d'épuration :

- Compte tenu du fort taux d'eaux parasites, le développement de la boue est difficile.
- La consommation électrique estimée (85 kWh/jour) est stable.

Modifications proposées - travaux, études à réaliser :

- Préconisations reconduites depuis 2008 : Le fort apport d'eaux parasites explique que le développement de la boue (dont la fonction est la capture de la pollution) soit très difficile avec un risque de départ à la rivière du peu de boue développée (donc du polluant).

Conclusion

- L'effluent brut est très dilué.
- L'effluent traité est médiocre pour 50 % des visites à cause de la forte dilution. L'amélioration de la qualité du rejet ne pourra être observée que si les travaux sur le réseau, issus du diagnostic sont effectués. En 2013 et début 2014, des échanges avec la mairie, les syndicats « Dordogne » (SIVOMHD, CCSA, EPIDOR), la police de l'eau - DDT et le service financier de l'eau du Conseil Général, concernant des travaux et projets d'amélioration de l'assainissement de la commune.
- La charge entrante est de 87 EH en 2014. Il semble que les capacités restantes sont de 133 EH (sur la base d'une capacité totale de 220 EH).

CHASTREIX Bourg

Description de la station

Nom de la station : CHASTREIX Bourg ([Zoom sur la station](#))
Code de la station : 0563098V001
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : AUVERGNE
Département : 63
Date de mise en service : 01/03/1987
Service instructeur : DDT 63
Maître d'ouvrage : Commune de Chastreix
Exploitant : Commune de Chastreix
Commune d'implantation : CHASTREIX
Capacité nominale : 667 EH
Débit de référence : 175 m³/j
Autosurveillance validée : non validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement approprié
- Filières de traitement :
 Eau - Prétraitements
 Eau - Décantation physique
 Eau - Boue activée moyenne charge
 Eau - Stockage avant traitement

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000163098
Nom de l'agglomération : CHASTREIX Bourg
Commune principale : CHASTREIX
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000] EH
Taille de l'agglomération en 2014 : 87 EH
Somme des charges entrantes : 87 EH
Somme des capacités nominales : 667 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
 CHASTREIX

Chiffres clés en 2014

Charge maximale en entrée : 87 EH
Débit entrant moyen : 109 m³/j
Production de boues : 0 tMS/an

Destinations des boues en 2014 (en tonnes de matières sèches par an) :



Absence de données

Chiffres clés en 2013

Chiffres clés en 2012

Chiffres clés en 2011

Chiffres clés en 2010

Chiffres clés en 2009

Chiffres clés en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Eau douce de surface
Nom : ruisseau la Gagne puis La Burande
Nom du bassin versant : La Dordogne

Zone Sensible : La Dordogne amont
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)
[Consulter les zones sensibles](#)

[Voir le point de rejet \(Double-cliquer sur le point pour l'effacer\)](#)

Conformité équipement (31/12/2015 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2014

Conforme en équipement au 31/12/2014 : Oui
Conforme en performance en 2014 : Oui

Respect de la réglementation en 2013

Respect de la réglementation en 2012

Respect de la réglementation en 2011

Respect de la réglementation en 2010

Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MEDDE - ROSEAU - Octobre 2015

(Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>)

La station de la STATION de ski de Chastreix

Commune d'implantation :	Chastreix	Date de mise en service de la station :	
Capacité constructeur :	570 EH (34 Kg DBO ₅)	Débit nominal (de temps sec) :	86 m ³ /j
Type d'épuration :	Disque biologique	Exploitant :	CHASTREIX
Maître d'ouvrage :	CHASTREIX	Filières boues :	
Filières eau :		Industries raccordées :	
Type de réseau :	Unitaire	Technicien référent :	Alain COUDERC
Nom du milieu récepteur :			

Rapport de synthèse - année 2013 (Direction des Pôles Techniques du Conseil Départemental).

La Direction des Pôles Techniques est un service du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme qui regroupe le laboratoire et le SATESE. Ce service réalise des prestations d'analyses et de conseil en Hygiène alimentaire, santé animale et environnement.

Système de collecte : Le réseau collecte la station de ski de Chastreix Sancy (chalets et restaurant)

Station d'épuration

Equipement :

- Entretien : /
- Fonctionnement (pannes et durées) : /

Fonctionnement de la station d'épuration : Biodisques : seul le 1er étage est en service.

Modifications proposées - travaux, études à réaliser :

- Canal de sortie : MSE va créer une zone de tranquillisation.
- Sonde ultra-sons à remettre en service.
- Débitmètre à paramétrer par le prestataire.

Conclusion



S.A.T.E.S.E.

(SERVICE d'ASSISTANCE TECHNIQUE aux EXPLOITANTS de STATIONS d'ÉPURATION)

Rapport annuel 2018 de fonctionnement de la station d'épuration de CHASTREIX Sancy (0563098V002)

1. Données générales station

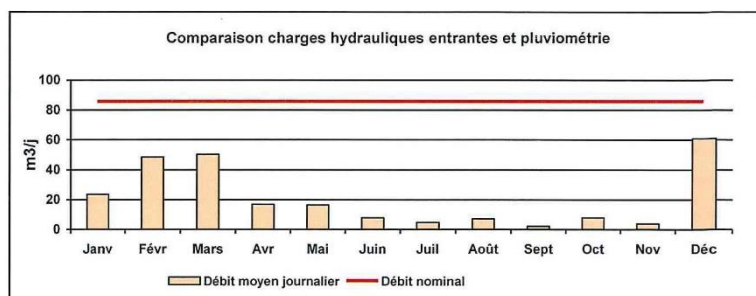
Maître d'ouvrage :	CHASTREIX
Exploitant :	CHASTREIX
Constructeur :	Entreprise COUDERT
Technicien référent du SATESE :	Monsieur Julien FERRIER
Commune d'implantation :	Chastreix
Date de la mise en service :	14/02/2013
Capacité constructeur :	570 EH (34,2 kg DBO ₅ /j)
Débit nominal (temps sec) :	86 m ³ /j
Référence réglementaire :	21/07/2015
Type de traitement :	Disque biologique

2. Exigences réglementaires station

Paramètres	Concentrations maximales (mg/l)	Concentrations réductrices (mg/l)	Rendements minimaux (%)	Nombre de bilans d'autosurveillance	Tolérances maximales
MES		85	50	1	
DCO	200	400	60	1	
DBO ₅	35	70	60	1	

3. Charges hydrauliques station

Mois	Débit entrée (m³/j)	Débit nominal (m³/j)
Janvier	23,5	86
Février	48,6	86
Mars	50,4	86
Avril	16,8	86
Mai	16,4	86
Juin	7,80	86
Juillet	4,87	86
Août	7,26	86
Septembre	2,30	86
Octobre	7,87	86
Novembre	4,03	86
Décembre	61,0	86



Évolution de la charge hydraulique entrante

4. Charges organiques station

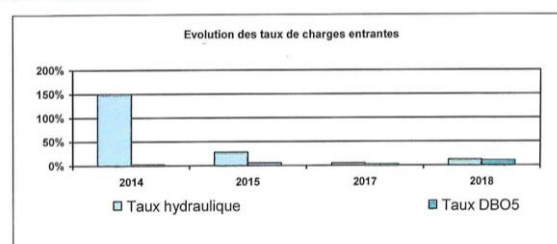
4.1 Charges organiques station – Synthèse annuelle

Synthèse annuelle ASR, B24h et contrôles inopinés (hors point A2)

Mois	Débit Charge hydraulique	MES									DCO									DBO ₅									Charge organique									NK									NGL									Pt									Pluviométrie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
		E			S			Rdt			E			S			Rdt			E			S			Rdt			E			S			Rdt			E			S			Rdt			E			S			Rdt																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																					
		m³/j			%			kg/l			mg/l			%			kg/l			mg/l			%			kg/l			mg/l			%			kg/l			mg/l			%			kg/l			mg/l			%			kg/l			mg/l			%																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															

5. Évolution des charges entrantes station

		2014	2015	2017	2018
Charge hydraulique (m³/j)	moy	129	24,0	3,96	10,3
	min	129	24,0	3,96	10,3
	max	129	24,0	3,96	10,3
Charge organique (kg DBO ₅ /j)	moy	0,643	1,84	0,792	3,51
	min	0,643	1,84	0,792	3,51
	max	0,643	1,84	0,792	3,51
Taux par rapport aux capacités nominales	% hydr.	150	27,9	4,60	12,0
	% orga.	1,88	5,39	2,32	10,3



Histogramme des charges entrantes

6. Visites et tests réalisés au cours de l'année 2018

6.1 Interventions du SATESE

NOMBRE DE VISITES

Autosurveillance réglementaire :	1
Visite avec analyses :	1
Visite d'assistance :	1

VISITES AVEC ANALYSES

Date	MES (mg/l)	DCO (mg/l)	DBO ₅ (mg/l)	NTK (mg/l)	NGL (mg/l)
22/05	5,60	35	2,50	4,35	18,4

6.2 Tests réalisés par l'exploitant

Mois	N-NH4+ (mg/l)				N-NO3- (mg/l)				P-PO43- (mg/l)			
	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb	moy	min	max	nb
Octobre	2,42	2,42	2,42	1	15	15	15	1	3,92	3,92	3,92	1

Valeur(s) de DCO en mg/L mesurée(s) en sortie pour indication : <30

7. Conclusion

Système de collecte :

Un bilan 24 heures a été réalisé le 06/08/2018. Lors de celui-ci, la station a reçu 10.6 m³ par jour soit 12% de la capacité nominale de la station qui est de 86 m³ par jour. La charge organique reçue était de 3.51 kg de Demande Biochimique en Oxygène (DBO₅) soit 10.3% de la capacité nominale de la station qui est de 34 kg de DBO₅ par jour.

Cette station est fortement soumise aux fluctuations saisonnières (station de sports d'hiver). En 2019, le bilan 24h sera réalisé en période de forte affluence.

Station d'épuration :

Les résultats obtenus en sortie de station en 2018 sont de qualité satisfaisante.

L'entretien est correct dans son ensemble tout comme l'aspect des ouvrages.

Le faible débit en septembre s'explique par une coupure électrique générale de plusieurs jours pendant laquelle aucun relevage n'était fait (By pass direct).

Pas de données sur une éventuelle vidange du décanteur.

Le RPQS est un document **produit tous les ans** par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

3 indicateurs pour remplir le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS)

	Charge entrante en DBO5 en kg	Boues évacuées en TMS	% évacué en filière conforme
Code RPQS	VP-176	VP-208	VP-209
Valeurs	3.51 (bilan 2018)	/	/



CHASTREIX - station de ski

Description de la station

Nom de la station : CHASTREIX - station de ski (Zoom sur la station)
Code de la station : 0563098V003
Nature de la station : Urbain
Réglementation :
Région : AUVERGNE
Département : 63
Date de mise en service : 01/02/2013
Service instructeur : DDT 63
Maitre d'ouvrage : Commune de Chastreix
Exploitant : Commune de Chastreix
Commune d'implantation : CHASTREIX
Capacité nominale : 570 EH
Débit de référence : 100 m3/j
Autosurveillance validée : non validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement approprié
+ Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 050000263098
Nom de l'agglomération : CHASTREIX-- Station de ski
Commune principale : CHASTREIX
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2015 : 0 EH
Somme des charges entrantes : 0 EH
Somme des capacités nominales : 570 EH
+ Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2015

Charge maximale en entrée : 0 EH
Débit entrant moyen : 0 m3/j
Production de boues : 0 TMS/an

Destinations des boues en 2015 (en tonnes de matières sèches par an) :



Milieu récepteur

Bassin hydrographique : ADOUR-GARONNE
Type : Eau douce de surface
Nom :
Nom du bassin versant : ADOUR-GARONNE

Zone Sensible : La Dordogne amont
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)
Consulter les zones sensibles

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement au (31/12/2016 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2015

Conforme en équipement au 31/12/2015 : Oui
Conforme en performance en 2015 : Oui

Respect de la réglementation en 2013

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

(Source : <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>)

Assainissement non collectif

Dans chaque commune existe un zonage d'assainissement définissant :

- les secteurs raccordés au réseau collectif avec station d'épuration, lagunage, etc.
- et les secteurs relevant de l'assainissement non collectif (c'est-à-dire où chaque habitation doit être équipée de son propre système d'assainissement).

Son élaboration ainsi que la gestion de l'assainissement collectif sont de compétence communale.

Le contrôle et le suivi de l'assainissement non collectif par les communes est une obligation depuis le 31 décembre 2005, réglementée par les lois sur l'eau de 1992 et 2006.

Le SPANC est en cours d'élaboration. En avril 2016, la commune a lancé une consultation auprès de bureaux d'études pour la réalisation du SPANC.

Les déchets ménagers

La gestion est assurée par le SICTOM des Couzes. Le SICTOM est compétent en matière de collecte des déchets ménagers. Il assure la collecte des déchets des ménages (les Points d'Apport Volontaire font l'objet d'une prestation de service) et le stockage des déchets résiduels.

La collecte des ordures ménagères :

- Pour les bacs individuels, la collecte est réalisée en porte à porte généralement une fois par semaine.
- Pour les bacs de regroupement, la collecte varie en fonction de la saison et de la situation des bacs.

La collecte des déchets recyclables :

- Le SICTOM des Couzes utilise différentes techniques afin de collecter les déchets recyclables :
- Le porte à porte et bac de regroupement : le SICTOM a mis ces deux dispositifs en place pour la collecte Tri Sélectif.

La déchèterie

Le SICTOM des Couzes dispose de 2 déchèteries sur son territoire. Elles sont situées respectivement sur les communes de Besse et de Montaigut-le-Blanc.

La plate-forme de Déchets Verts est située à l'entrée de l'ISDND. Appartenant au VALTOM, elle est à disposition des habitants du SICTOM des COUZES pour déposer leurs déchets verts.

Les dépôts sont gratuits pour les particuliers et sont illimités en nombre et en quantité. Pour les professionnels, les dépôts sont payant.

L'élimination et la valorisation des déchets : Depuis le 1er janvier 2014, le VALTOM exerce la compétence traitement. Les déchets collectés sont confiés au Valtom qui a pour mission de les valoriser au maximum. 70% des déchets sont ainsi transformés en matière organique, en gaz ou en électricité.